

## Choix concernant la vente de créances

- Le vendeur et l'acheteur d'une entreprise doivent remplir ce formulaire pour faire un choix conjoint selon le paragraphe 22(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* lorsque les conditions suivantes sont remplies :
  - la totalité ou la presque totalité des biens utilisés dans l'entreprise au Canada du vendeur sont vendus;
  - la vente comprend toutes les créances de l'entreprise du vendeur;
  - l'acheteur a l'intention de poursuivre l'exploitation de l'entreprise du vendeur.
- Remplissez et produisez deux copies du choix avec la déclaration de revenus de l'une ou l'autre des parties pour l'année de la vente.
- Lorsque le vendeur ou l'acheteur est une société de personnes, un associé désigné doit signer le choix. Joignez une liste indiquant les nom, adresse et numéro d'assurance sociale (NAS), numéro d'entreprise (NE) ou numéro de compte de la société de personnes, selon le cas, pour chaque associé.
- Consultez les bulletins d'interprétation IT-188, *Vente de créances*, et IT-442, *Mauvaises créances et provision pour créances douteuses*, pour en savoir plus.

**N'inscrivez rien ici**

<b>Vendeur</b>	Nom (en lettres moulées)	NAS, NE ou numéro de compte de la société de personnes
	Adresse	Bureau des services fiscaux
	Nom de la personne à joindre pour obtenir plus de renseignements (en lettres moulées)	Numéro de téléphone

<b>Acheteur</b>	Nom (en lettres moulées)	NAS, NE ou numéro de compte de la société de personnes
	Adresse	Bureau des services fiscaux
	Nom de la personne à joindre pour obtenir plus de renseignements (en lettres moulées)	Numéro de téléphone

### Créances vendues

Date de la vente .....	<table style="margin: auto; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">Année</td> <td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">Mois</td> <td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">Jour</td> </tr> <tr> <td style="border: 1px solid black; text-align: center;">       </td> <td style="border: 1px solid black; text-align: center;">   </td> <td style="border: 1px solid black; text-align: center;">     </td> </tr> </table>	Année	Mois	Jour			
Année	Mois	Jour					
Valeur nominale des créances vendues qui ont été ou qui seront comprises dans le calcul du revenu du vendeur, à l'exclusion de celles qui ont déjà été radiées comme créance irrécouvrable .....							
<b>Moins :</b> Contrepartie versée par l'acheteur .....							
Différence* .....							

\* Vendeur : Déduisez la valeur dans le calcul du revenu pour l'année d'imposition.  
 Acheteur : Ajoutez la valeur dans le calcul du revenu pour l'année d'imposition.

### Choix et attestation de la contrepartie versée

Par les présentes, nous \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_  
 Vendeur Acheteur

faisons un choix conjoint pour que l'article 22 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* s'applique et attestons conjointement que la somme indiquée ci-dessus a été versée par l'acheteur pour les créances que lui a vendues le vendeur.

<b>Vendeur</b>	Signature du particulier, de l'agent autorisé ou de l'associé désigné	Titre	Date
<b>Acheteur</b>	Signature du particulier, de l'agent autorisé ou de l'associé désigné	Titre	Date

Compte tenu du paragraphe 69(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, l'attestation ci-dessus de la contrepartie versée lie le vendeur et l'acheteur.